
Jour de séance 7

le jeudi 1^{er} novembre 2018

10 h

Prière.

L'hon. M. Gallant dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Une approche législative de l'équité salariale au Nouveau-Brunswick : Document de travail, novembre 2018*, lequel a été préparé par la Direction de l'égalité des femmes du Bureau du Conseil exécutif.

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

L'Assemblée reprend le débat sur le sous-amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Harris, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 10, M. Flemming, appuyé par M. Northrup, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a les plus longs temps d'attente du Canada pour obtenir des soins de santé ;

attendu que nous avons à l'heure actuelle un système désuet de numéros de facturation en raison duquel 50 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille ;

attendu que, afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche proactive qui accorde une place aux médecins de famille, aux spécialistes, aux pharmaciens, aux membres du personnel infirmier praticien et aux travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et d'accroître le nombre de spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien dans notre système de soins de santé,

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à abandonner graduellement le concept des numéros de facturation tel qu'il existe aujourd'hui et à supprimer les restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer leur profession dans notre province

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à élaborer des normes pour permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments et à augmenter leur pouvoir de renouveler des ordonnances.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 11, M. Wetmore, appuyé par M. Holland, propose ce qui suit :

attendu que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick et de la responsabilité du gouvernement d'assurer la gestion efficace des terrains boisés privés et des terres de la Couronne ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner, à valider et à mettre en oeuvre, s'il est jugé nécessaire de le faire, les recommandations formulées dans le volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 afin d'assurer, en partenariat avec toutes les parties prenantes, l'équité et l'optimisation relativement à nos terres de la Couronne pour que des pratiques exemplaires soient suivies

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à travailler avec nos homologues fédéraux et les parties prenantes concernées afin d'appuyer les propriétaires de terrains boisés privés et l'industrie en ce qui concerne l'actuel différend avec les États-Unis au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.